

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 4 avril, les membres du Conseil municipal de la Commune de St Pierre des Echaubrognes, se sont réunis à 20 h 30 à la Mairie –salle du conseil municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 29 mars 2019, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. POUSIN Claude, AUDOUIT Gérard, PAILLAT François, Mme YOU Patricia, , M. THOMAS Claude, Mme NAUD Catherine, Mme PROUTEAU Mireille, M.AUDEBEAU Jean-Pierre, Mme MONTAS Fanny, Mme FONTENEAU Nathalie, M. GARREAU Vianney
M. BERNIER Denis.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES

Mme BARRE Valérie, Mme MAUGÂT Sonia, M. ANTUNES Jean-François,
Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil, Fanny MONTAS est désignée pour remplir cette fonction qu'il accepte.

1 Approbation du compte rendu du 21 mars 2019

Le compte rendu du 21 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

2 INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Le conseil municipal décide d'allouer une indemnité aux préposés en charge du gardiennage de l'église soit la somme de 450.00 € pour l'année.

3 REGISTRES COMMUNAUX

Le conseil municipal décide d'effectuer des travaux de désinfection et de dépoussiérage de registres d'état civil pour un montant HT de 1941.28 €. Il a également été décidé de procéder à la restauration de 2 registres (délibérations et arrêtés) pour un montant HT de 764.91 €.

Un dossier de demande de subvention sera déposé pour la restauration de ces registres.

4 VOTE DES SUBVENTIONS.

Le conseil municipal vote les subventions à attribuer, pour l'année 2019, aux associations comme suit :

Associations de la commune

• Restaurant scolaire – La Deux Sévrienne	15 000.00 €
• UNC AFN	100.00 €
• Foyer des jeunes	300.00 €
• Les Echau Stars	650.00 €
• Association Chasse « La Détente »	150.00 €
• UGSEL	290.00 €
• Association ASF 79 Apprends-moi !	600.00 €
• Club de l'Amitié	400.00 €
• Pierre et Compagnie	3 000.00 €

Associations hors commune

• Etoile Sportive Mauléonnaise – Collège Ste Anne	130.00 €
---	----------

Associations sportives de la commune : 25 €/jeune et 10 €/adulte

• FOOT : 39 jeunes/75 adultes	1 725.00 €
• TENNIS : 13 jeunes/17 adultes	495.00 €
• GYM : 52 adultes	520.00 €
• CYCLO : 14 adultes	140.00 €
• LES CROQUENOTS : 34 adultes	340.00 €
• LE PALET : 31 adultes	310.00 €

Ecole de la commune

- O.G.E.C. (145 élèves) : 90 335.00 €
 - 258.24 €/élève de primaire x 93 = 24 016.00 €
 - 1275.36 €/élève de maternelle x 52 = 66 319.00 €
- A.P.E.L. (145 élèves) = 1 200.00 €

Projet Sportif

• Athlétisme – Corane GAZEAU	500.00 €
------------------------------	----------

5 DISPOSITIF MISSION ARGENT DE POCHE.

Le dispositif argent de poche est un dispositif qui s'adresse aux jeunes de 16 à 17 ans, domiciliés dans la commune pour lesquels une mission pourra être proposée au sein des services communaux. Ces missions seront proposées sur des demi-journées de 3 h, chaque demi-journée sera gratifiée (15 €).

Le conseil municipal a validé la mise en place de ce dispositif qui se fera en partenariat avec la Maison de l'Emploi du Bocage Bressuirais qui porte ce projet national sur notre territoire.

6 LOTISSEMENT LA COURSERIE.

La promesse de vente du lot n°28 a été signée, pour une superficie de 236 m² soit un prix TTC de 12612.31 €.

Le conseil municipal accepte la vente de ce lot.

7 QUESTIONS DIVERSES.

Le conseil municipal poursuit sa réflexion sur le projet d'aménagement de l'Espace St François, pour une opération de lotissement en lien avec le CAUE. Il s'agira soit de confier ce projet dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre pour une accession à la propriété ou/proposer le projet à un bailleur social pour de la location.

Monsieur le Maire rappelle la date du prochain conseil municipal : le 16 mai 2019

Monsieur le Maire clôt les débats, et lève la séance à 23 h

Le Maire,
Claude POUSIN

